



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 112636

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la formation des orthophonistes. Dans le cadre de l'harmonisation des cursus d'enseignement supérieur européens, il semble que le Gouvernement, après avoir dans un premier temps soutenu la validation au niveau du master professionnel du certificat de capacité d'orthophoniste, obtenu actuellement après quatre années d'études supérieures, ne s'oppose plus désormais à son abaissement au niveau de la licence. Une telle décision nierait aussi bien la réalité du parcours des orthophonistes déjà diplômés, le plus souvent titulaires de cinq années d'études après le baccalauréat, que leurs demandes de longue date d'accéder à la recherche universitaire ou, a fortiori, les besoins croissants de leur patientèle, qui nécessitent une formation de plus en plus poussée. Il le remercie par conséquent de lui indiquer dans quelle mesure il entend encore promouvoir l'accès au master professionnel en orthophonie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112636

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12904